



### Horaires d'ouverture

Lundi: 7H45-17H05

Mardi: 7H45-17H05

Mercredi: 7H45-12H

Jeudi: 7H45-17H05

Vendredi : 7H45-17H05

### Les horaires pour les collégiens :

- De 8h à 11h et de 14h00 à 17h00 : j'accède au CDI en respectant les conditions présentées ci-dessous.
- De 11h à 12h : je ne peux pas accéder au CDI car :
  - Si je suis demi-pensionnaire ou externe accueilli(e), je vais en permanence jusqu'à 11h30 et je vais déjeuner au self
  - Si je suis externe : je dois quitter l'établissement.
- De 12h00 à 14h00 : je peux accéder au CDI :
  - Si je suis DP ou Externe accueilli(e)  
ET
  - Si je suis inscrit(e) au club

Je suis collégien(e), j'ai accès au CDI tous les jours mais je dois respecter les consignes suivantes :

La permanence ne figure pas dans mon EDT (ex : mon premier cours débute à 9h, j'arrive au collège à 8h) : je peux me rendre directement au CDI. S'il n'y a pas de place, je dois aller en permanence.

La permanence figure dans mon EDT (heure libre entre deux cours) ou un professeur est absent : je peux me rendre directement au CDI. S'il n'y a pas de place, un surveillant me raccompagnera en permanence

Dans les deux cas, si je ne suis pas accepté (e) au CDI, je ne peux pas rester dans l'espace lycée.

Je dois descendre au collège et rejoindre la permanence